



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 24 septembre 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
41	56

Date de convocation

18 septembre 2025

Rivières - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Agglo à ARCHE Agglo pour la prestation de détermination des débits biologiques (PTGE Drôme des Collines)

**N° de la délibération
2025-608**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 24 septembre 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Yann EYSSAUTIER, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mmes Brigitte GIACOMINO, Annie GUIBERT, Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Martine RAFFINI, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mmes Anne SCHMITT, Cécile TRACOL, MM. Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Denis DEROUX (pouvoir à M. Claude FOUREL), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Sandrine PEREIRA), M. Bruno FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Michel GOUNON (pouvoir à Yann EYSSAUTIER), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Dominique LEPAGE), M. Emmanuel GUIRON (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à Mme Brigitte GIACOMINO), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à sa suppléante Brigitte GIACOMINO), Mme Christiane FERLAY (pouvoir à sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à sa suppléante Mme Martine RAFFINI), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Pascal SEIGNOVERT (pouvoir à sa suppléante Mme Cécile TRACOL), M. Xavier AUBERT, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, M. Guy CHOMEL, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC.

Dans le cadre du co-pilotage du Projet de Territoire de Gestion de l'Eau (PTGE) Drome des Collines entre ARCHE Agglo et Valence Romans Agglo depuis 2024 et des propositions émises par le groupe de travail « milieu », il a été souligné la nécessité de mettre en place des stations de suivi hydrologique sur les cours d'eau du territoire et d'y associer un débit minimum biologique. L'objectif étant de pouvoir déterminer à partir de quand les milieux aquatiques sont « en souffrance » à partir de données objectives et de pouvoir en référer à l'ensemble des parties prenantes du PTGE.

Cette étude de détermination des débits biologiques relève de la compétence GEMAPI des 2 agglomérations. Au vu de la technicité nécessaire pour faire ce travail et également du besoin d'objectivité, les 2 agglomérations ont choisi de faire appel à un prestataire pour réaliser cette mission sur les cours d'eau de leur territoire. En terme organisationnel et de capacité à porter cette étude, Valence Romans Agglo a souhaité déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette étude sur les cours d'eau de son territoire à ARCHE Agglo.

Il a été au préalable convenu entre les parties que les frais occasionnés par cette étude seraient supportés à hauteur de 50 % par chaque agglomération.

Valence Romans Agglo rembourse à hauteur de 50 % les dépenses relatives à l'étude de détermination des débits biologiques sur les cours d'eau de la Drôme des Collines après déduction des subventions perçues le cas échéant :

Le montant prévisionnel des dépenses de l'étude s'élève à **14 771,50 € H.T., soit 17 725.80 € TTC** :

Le montant prévisionnel du remboursement de Valence Romans Agglo à ARCHE Agglo s'élève à **7 385,75 € H.T., soit 8 862,90 € TTC**.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 2422-5 du Code de la Commande publique ;

Considérant le projet de convention formalisant la participation financière de Valence-Romans-Agglo à la prestation de détermination des débits biologiques sur les cours d'eau de la Drôme des collines ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 11 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Agglo à ARCHE Agglo relative à une prestation d'étude pour la détermination des débits biologiques sur 5 cours d'eau de la Drôme des Collines ci-annexée ;
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président en charge des Rivières à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 24 septembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 25/09/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 007-200073096-20250924-DELIB_2025_608-DE

